

Numéro de dossier : 24037_BX0309_44011 Numéro de contrôle: VENTE_BX0309_152003		Commune : Bergerac
	RAPPORT DE VISITE VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Cette fiche est établie en fonction des éléments portés à la connaissance du technicien au moment de la visite. En cas de renseignements complémentaires, veuillez SVP prendre contact avec nos services au 05 53 23 43 95

Le pétitionnaire est informé qu'il peut consulter et télécharger le règlement de service sur le site : <http://www.la-cab.fr/am%C3%A9nagement-urbanisme/assainissement>.

Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et Libertés", l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles communiquées, droit qu'il peut exercer en faisant une demande écrite par courrier à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

> Propriétaire Indivision MALLOCH Marcella - PATERSON Patricia - HADRISIAK Richard sous couvert de Maître Aurélie GIRAUDIER Adresse : Cabinet JURIS AQUITAINE 52 avenue du Président Wilson 24100 BERGERAC	> Occupant (Propriétaire) Indivision MALLOCH Marcella - PATERSON Patricia - HADRISIAK Richard sous couvert de Maître Aurélie GIRAUDIER
--	--

> Parcelle - Adresse Installation	
Section et Numéro : BX0309	Commune : 24100 Bergerac
Adresse : 5 Bis CHEMIN DE BEULAYGUES	

Date du contrôle : 20/04/2023	Technicien : Nicolas DUMOND
Conditions météo : Temps sec	
> Personne rencontrée	
Type de personne : Propriétaire	Nom :

> Avis
Avis de la collectivité: Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs
Délai en cas de demande de mise en conformité: /

DERNIER RAPPORT DE VISITE - Précédent contrôle

Nature : PERIODIQUE
Date : 20/08/2015
Conclusion donnée : Installation ne présentant pas de défauts

>VERIFICATIONS DES MODIFICATIONS INTERVENUES

- Réaménagement du terrain et aux abords de l'installation: **Non**

> CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Type d'habitation : **Habitation individuelle**
- Type de résidence (statut d'occupation) : **Résidence principale**
- Occupation de l'immeuble : **Habité**
- Année de construction du logement : **2009**
- Année de réalisation de la filière : **2009**
- Nombre d'habitants permanents : **2**
- Nombre de pièces principales : **5**
- Nombre de chambres : **4**
- Nombre de pièces annexes : **1**
- Nombre de cuisines : **1**
- Nombre de salles de bain : **3**
- Nombre de toilettes : **2**
- Nombre de buanderies : **1**
- Nombre d'équivalent habitant (EH) : **5**
- Nombre d'habitations raccordées à l'installation : **1**

> CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

> SITUATION

- Superficie totale de la propriété : **2238 m²**
- Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**
- Présence captage eau privé (puits/forage) à proximité ? **Non**
- Terrain mitoyen - Présence captage eau privé (puits/forage)? **Non vérifiable**

> EAUX PLUVIALES

- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées : **Oui**
- Quelle est la destination finale des eaux pluviales ? **Milieu superficiel, Rétention**

> ZONE A ENJEUX (conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 Avril 2012)

Enjeux Sanitaires

- Installation dans un périmètre de captage public pour un usage domestique dont l'arrêté préfectoral prévoit des prescriptions relatives à l'ANC ? **Non**
- Installation dans une zone identifiée par un profil de baignade ? **Non**

Enjeux Environnementaux

- Installation dans une zone identifiée par un SDAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'ANC [...] ? **Non**

> CONTRAINTES LIEES AU TERRAIN SUR L'INSTALLATION

- Pente du terrain : **< 5 %**

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

La totalité des eaux usées domestiques est collectée vers une filière d'ANC: **Oui**

> PRE-TRAITEMENT / TRAITEMENT PRIMAIRE

> Bac à graisse

Pas d'existence

> Fosse toutes eaux

- Existence d'une fosse ? **Oui**
- Est-elle accessible ? **Accessible**
- Volume (m³): **3**
- Matériau de la fosse : **Béton**
- Est-elle à moins de 10m d'une habitation ? **Oui**
- Présente-t-elle des signes d'altérations ? **Non**
- Présence d'odeurs ? **Non**
- Nature des eaux usées raccordées à la filière : **Ensemble des Eaux Usées**

> Pré-Filtre Intégré

- Existence d'un pré-filtre ? **Oui**
- Est-il accessible ? **Accessible**
- Matériau du pré-filtre : **Polyéthylène**
- Matériaux filtrant : **Pouzzolane**
- Présence d'odeurs ? **Non**
- Présente-t-il des signes d'altérations ? **Non**

> Observations

L'entretien des matériaux filtrants contenus dans le préfiltre est à réaliser.
La vidange de la fosse est à réaliser par un vidangeur agréé par la préfecture lorsque le niveau de boue atteint 50% de son volume utile. L'entretien du préfiltre est à réaliser deux fois par an.

> SUIVI DE L'ENTRETIEN

	Fosse toutes eaux	Pré-Filtre : Intégré
Niveau de boues mesuré (%)	Inférieur à 50%	
Date dernière vidange/dernier entretien	07/10/2022	07/10/2022
Fréquence d'entretien	4-5 ans	1 fois par an
Justificatif de vidange/d'entretien ?	Oui	
Faut-il prévoir une vidange/un entretien ?	Non	Oui
Vidange/Entretien à réaliser dans		Dans les plus bref délai
Vidange/Entretien réalisé(e) par une entreprise agréée ?	Oui	
Nettoyage personnel ?		Oui
Nom de/des entreprise(s)	sarl LISSAGUE	sarl LISSAGUE
Destination des sous produits évacués	Station d'épuration du Pont Roux Bergerac	

> VENTILATION ()

> Ventilation Primaire

Non Vérifiable

Observations:

> Ventilation Secondaire

- Si oui, est-elle située en hauteur ? **Oui**
- Si situe-t-elle 40cm au-dessus du faîtage du toit ? **Non**
- Type extracteur : **Absence d'extracteur**
- Position : **Toit**
- Diamètre (mm) : **100**
- Matériaux : **pvc**
- Présence d'odeur ? **Non**

> Observations

La ventilation primaire (si inexistante), nécessaire pour la prise d'air, devra être branchée, en diamètres 100 mm, sur la chute d'eau des eaux usées vannes et devra être remontée jusqu'au-dessus du toit. La ventilation secondaire, nécessaire à l'extraction des gaz corrosifs devra être munie d'un extracteur statique ou éolien, à son extrémité. Le chapeau de la tuile à douille devra être remplacé.

> TRAITEMENT SECONDAIRE

> Information Générale

Filtre à sable **vertical drainé**

> Positionnement

- Est-il à plus de 5m de l'habitation ? **Oui**
- Est-il à plus de 3m de toute limite de propriété ? **Oui**
- Est-il à plus de 3m de tout arbre ? **Oui**
- Est-il à plus de 35 m d'un captage d'eau potable ? **Non vérifiable**

> Dimensionnement

- Superficie (m²) : **25**
- Capacité de traitement : **5 E.H**
- Est-il significativement sous dimensionné ? **Non**

> Regard de Répartition

- Existence d'un regard de répartition ? **Oui**
- Est-il accessible ? **Accessible**
- Y a-t-il une stagnation d'eau ? **Non**
- Y a-t-il un dépôt de matière en fond de regard ? **Oui**
- La répartition des effluents est-elle correcte ? **Oui**
- Présence d'odeurs ? **Non**
- Est-il positionné correctement ? **Oui**
- Est-il raccordé correctement ? **Oui**

> Regard de Bouclage	
• Existence d'un regard de bouclage ?	Oui
• Est-il accessible ?	Accessible
• Y a-t-il une stagnation d'eau ?	Non
• Y a-t-il un dépôt de matière en fond de regard ?	Non
• Présence d'odeurs ?	Non
• Est-il positionné correctement ?	Oui
• Est-il raccordé correctement ?	Oui

> Regard de Collecte	
• Existence d'un regard de collecte ?	Oui
• Est-il accessible ?	Accessible
• Y a-t-il une stagnation d'eau ?	Non
• Y a-t-il un dépôt de matière en fond de regard ?	Non
• Présence d'odeurs ?	Non
• Est-il positionné correctement ?	Oui
• Est-il raccordé correctement ?	Oui

> Regard de visite	
• Existence d'un regard de visite ?	Oui
• Est-il accessible ?	Accessible
• Y a-t-il une stagnation d'eau ?	Non
• Y a-t-il un dépôt de matière en fond de regard ?	Non

> Observations	
Le nettoyage du regard de répartition est à réaliser.	

> Dysfonctionnements observés	Non
> Aménagement du terrain gênant pour le dispositif ?	Non

> DESCRIPTIF DU MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES
--

> Informations Générales	
• Type(s)	Par un fossé
• Autorisation de rejet ?	Oui
• Adapté au contexte parcellaire ou à la nature du sol ?	Oui
• Contact possible ?	Oui
• Observations : Les eaux usées traitées sont rejetées par refoulement dans le fossé de la route communautaire n°203. L'autorisation de rejet a été délivrée par la Mairie de Bergerac en date du 03/04/2009.	

> Par infiltration dans le sol en place	Non
---	-----

> Vers le milieu hydraulique superficiel
• Type : Fossé de route
• Propriétaire / Gestionnaire : CAB
• Effluents rejetés : Eaux traitées

> Aspect visuel / Odeur des eaux rejetées
• Aspect visuel ? Limpide
• Eaux odorantes ? Non

> AUTRES - DISPOSITIFS ANNEXES
--

> Poste de relevage
• Accessibilité : Accessible
• Volume suffisant / insuffisant ? Suffisant
• Usage : Eaux traitées
• Etat : Bon
• Implantation dans la filière : En aval du filtre à sable
• Pompe de refoulement installée correctement (essai en eau) ? Oui
• Si oui : - Présence d'une alarme de défaut ? Non
• Si oui : - Présence d'un clapet anti retour ? Oui

> Observations
DA 1 : Aucune observation.

VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais 		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire : contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme (cas c)	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (cas a)	Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré (cas b)
	si vente travaux dans un délai de 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 	
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

EVALUATION DU CONTROLEUR

L'entretien du regard de répartition du filtre à sable ainsi que du préfiltre est à effectuer.

La vidange de la fosse est à réaliser par un vidangeur agréé par la préfecture lorsque le niveau de boue atteint 50% de son volume utile. L'entretien du préfiltre est à réaliser deux fois par an.

La ventilation secondaire, nécessaire à l'extraction des gaz corrosifs de la fosse devra être munie d'un extracteur statique ou éolien à son extrémité. Le chapeau de la tuile à douille devra être remplacé.

AVIS DU RESPONSABLE DU SERVICE EN CHARGE DU CONTROLE

L'installation est:

- Absence d'installation
- Installation non conforme
- Recommandations de travaux
- Absence de défaut

Fait à: Bergerac
Le : 28/04/2023

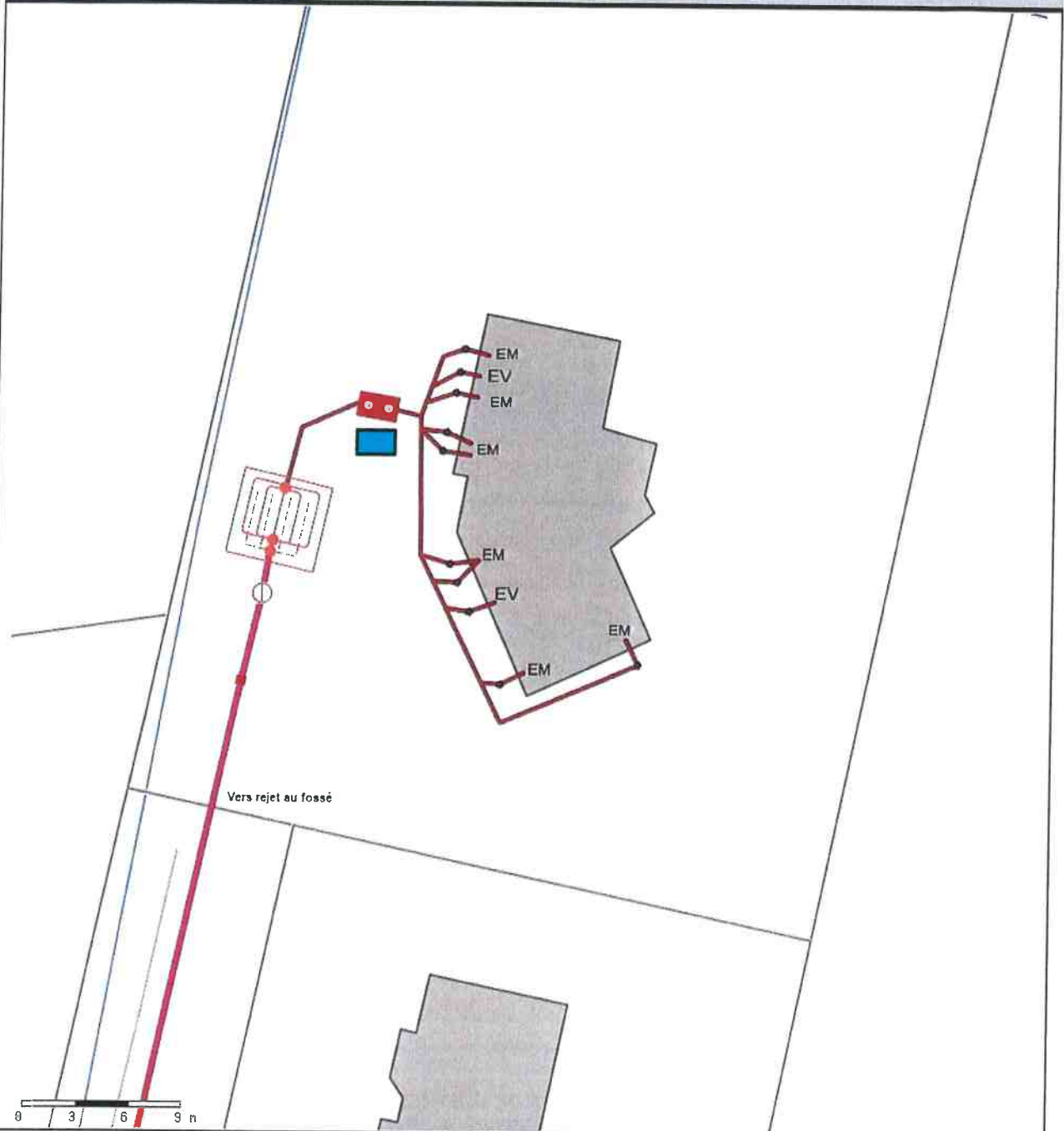
Pour le Président,
Le Délégué
Jean-Michel DREUIL



Important:

- Comme cela est prévu réglementairement, en cas de vente immobilière, le nouveau propriétaire aura un an à compter de l'achat du bien pour mettre en conformité l'assainissement.
- L'avis et le présent rapport ne peuvent être dissociés.
- Cet avis ne tient compte que des éléments ayant pu être contrôlés lors de la visite.
- Avant d'effectuer tous travaux de réhabilitation de votre installation, un dossier de demande préalable doit être déposé auprès du SPANC de la CAB pour avis sur le projet. Le formulaire est disponible en mairie, à la CAB, et sur le site internet de la CAB : www.la-cab.fr
- Vous pouvez contacter un technicien du SPANC pour obtenir des conseils au 05.53.23.43.95.

SCHEMA DU DISPOSITIF



	Fosse septique toutes eaux avec préfiltre intégré		Poste de relevage		Regard de visite : assainissement
	Té de visite		Lit filtrant drainé à flux vertical (5m*5m)		Canalisation eaux usées (gros diamètre)
EM	Eau Ménagère	EV	Eau Vanne		Rejet eaux traités
					Citerne

Remarque: - Si un objet est barré comme ceci , alors cet ouvrage déclaré est inaccessible

- Schéma donné à titre indicatif



Référence dossier : 24037_BX0309_44011 / Commune : Bergerac

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

